

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157, rue de Châillon
35000 RENNES
Tél: 02.99.53.69.37
Mail: contact@atalys35.fr

ROMAGNÉ (35133)
" Le Clos de l'Hermine "
Dossier: 22045-REN-PDV

GEOMETRE - EXPERT

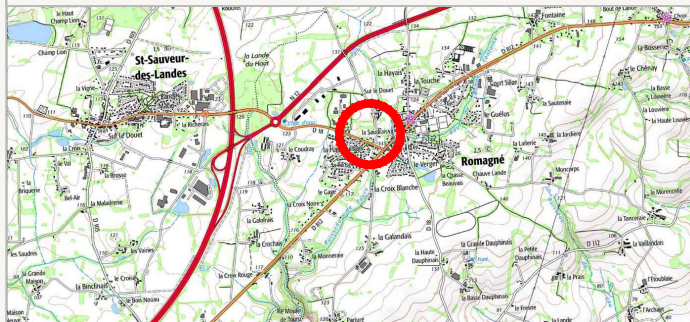


AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél: 02 30 96 63 10
Mail: rennes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE
PROVISOIRE

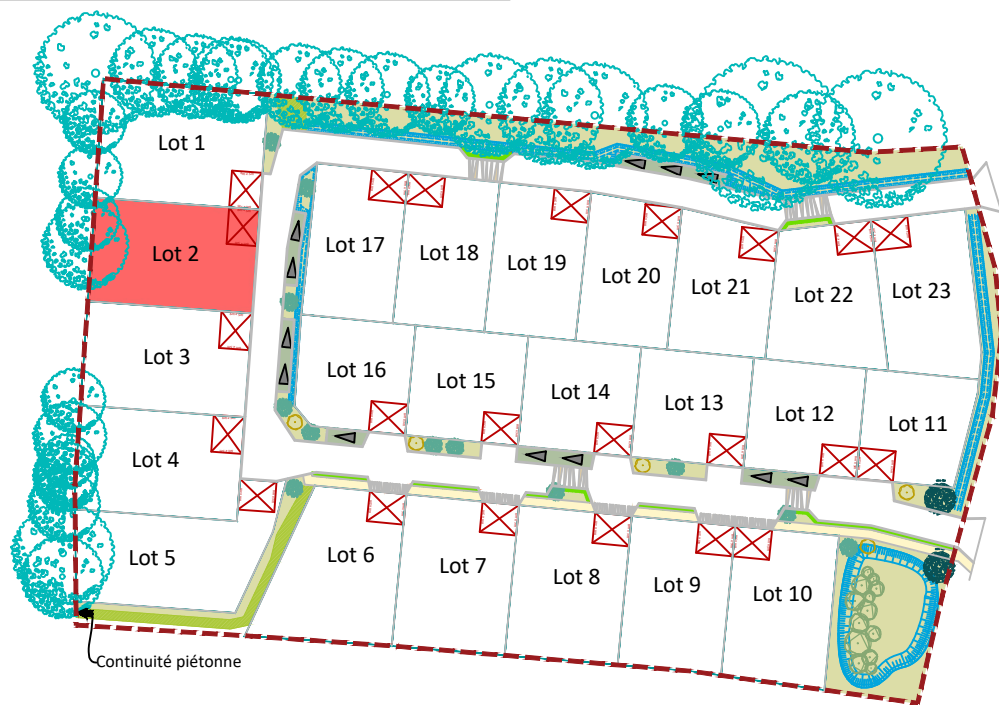
LOT n°2

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	458 m ²
Surface de plancher max.	200 m ²
Surface max. à imperméabiliser	180 m ²
Cadastre	Section AB
Servitude	/
N° permis d'aménager	PA 035 243 22 00006
Date de l'arrêté	18 avril 2023

Plan de Localisation (sans échelle)



Continuité piétonne

MAÎTRISE D'OEUVRE

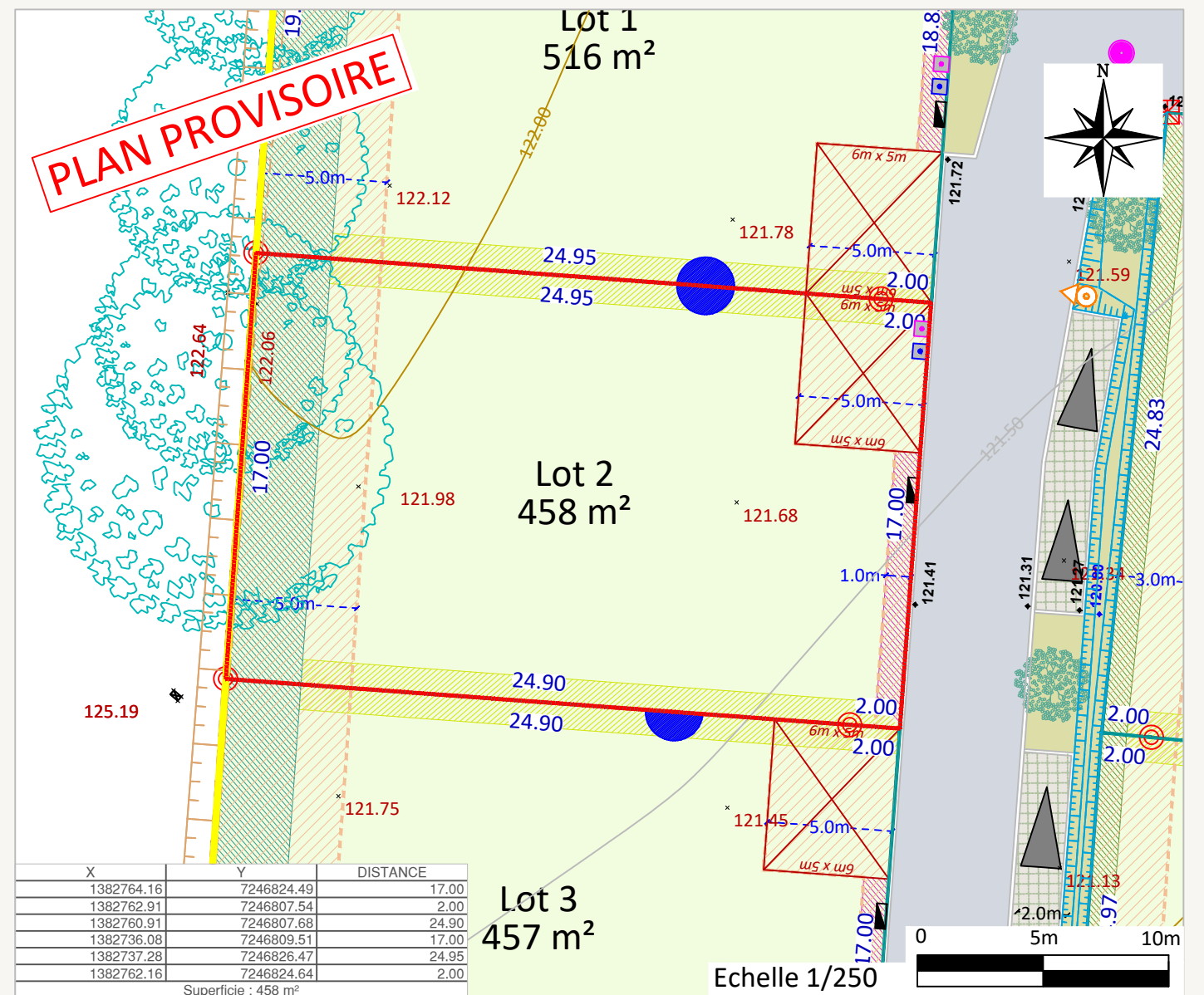


AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél: 02 30 96 63 10
Mail: rennes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE



Aude DE LESQUEN Architecte DPLG
11, rue de la Mairie
35120 DOL DE BRETAGNE
Tél: 09.83.31.94.31
Mail: aude@lesquen-architecture.com



Rattachement planimétrique: RGF93 CC48

Echelle: 1/250

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 24/11/2023

LEGENDE

Périimètre du projet	Accès à la parcelle et emplacement des deux stationnements non clos et privés à créer - Position obligatoire (6m x 5m)	Noue/bassin de collecte des eaux pluviales	Grille 40x40
Périimètre du lot	Zone non-aedificandi pour tout type de construction	Talus existant	Tête de buse
Voie en enrobés (ou équivalent)	Accroche obligatoire du volume principal et secondaire sur un linéaire d'au minimum 7m sur la limite séparative	Fossé existant	Arbres, arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif - Cf. PA8.6)
Traitement différencié de la voie en résine (ou équivalent)	Stationnement visiteur	Borne / Piquet	Poste EDF existant
Stationnement en revêtement drainant	Candélabre (position et nombre indicatifs)	Altitude terrain naturel	Dispositif de clôture de type 1
Espaces verts	Arbres existants à valoriser et à préserver	Altitude projet	Dispositif de clôture de type 2
Cheminement piéton en sablé (ou équivalent)	Coffrets techniques	Altitude Noue	Dispositif de clôture de type 3
Cheminement piéton enherbé (ou équivalent)		Regard / Branchement EP	Dispositif de clôture de type 4
Lot libre		Regard / Branchement EU	

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.